

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES  
 SÉANCE DU 21 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

**PRÉSENTS** : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Cédric DELEHAYE, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS.

**EXCUSÉS** : Catherine GERARD donne pouvoir à Alain DUTHOIT  
 Laurence OLIVIER donne pouvoir à Sophie FENOT

**ABSENTS** : Yannick DUBOIS, Laurent DESQUIENS

**NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL** : 19 membres en exercice

**DATE DE CONVOCATION** : 12 février 2018

**DATE AFFICHAGE** 12 février 2018

**SECRÉTAIRE** : Michel VERHAEGHE est désigné secrétaire de séance

**OBJET – GROUPEMENT DE COMMANDES : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS**

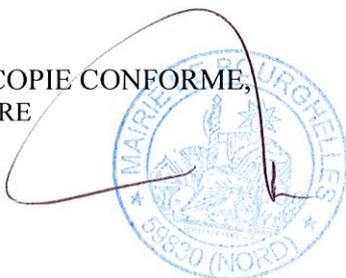
M. le Maire explique l'intérêt d'une adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'installation d'un système de Gestion Technique des Bâtiments. Cela permettrait de contrôler le chauffage des bâtiments à distance et d'intervenir dans la programmation de celui-ci.

Il permettrait donc d'être plus réactif en cas de dysfonctionnements et d'intervenir plus ponctuellement pour mieux adapter le temps de chauffage aux besoins réels. Il soumet cette convention au conseil municipal pour signature.

*Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide*

- *D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments*
- *D'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la Gestion Technique des Bâtiments et tout autre document afférent à ce dossier*
- *D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché*

POUR COPIE CONFORME,  
 LE MAIRE



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
 TRANSMISE A LA PRÉFECTURE LE 22 MARS 2018  
 PUBLIÉE NOTIFIÉE LE 22 MARS 2018  
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

